



COMMUNE D'ENTREVAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ECOLES

L'an deux mille vingt-six et le dix-neuf du mois de février à quinze heures trente, se sont réunis à la mairie, en séance ordinaire les membres de la Caisse des Ecoles de la Commune d'Entrevaux, sous la présidence de M. Lucas GUIBERT, Maire d'Entrevaux, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 12 février 2026.

PRESENTS : : Anne HAEMMERLE, Dominique LACOMMARE, Alexandre MERMET, Monsieur Quentin Jean, Directeur de l'école,

PROCURATION : Eric BONIFASSI a donné pouvoir à Dominique LACOMMARE. Christian VACHIER a donné pouvoir à Anne HAEMMERLE.

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT NON EXCUSE :

Nombre de Membres : 7

Présents : 5

Votants : 6

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – 30.

Monsieur le Président présente aux membres de la Caisse des Ecoles le compte financier unique 2025 qui se traduit par les chiffres ci-après :

Section de fonctionnement :

Recettes : 14 335.00 €

Dépenses : 12 898.70 €

Excédent de fonctionnement : 185.77 €

Excédent cumulé : 1 436.30 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Trésorier et celles de la commune,

Le président ayant quitté la séance et le conseil d'administration siégeant sous la présidence de Monsieur Alexandre MERMET conformément à l'article L 2121.14 du Code des Collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré le conseil d'administration adopte ce compte financier unique à l'unanimité.

Fait à Entrevaux, le 25 février 2026.

Le 1er Adjoint au Maire,

Alexandre MERMET,